COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2020 à 20h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard DUSSART, Maire.

Président : M. DUSSART.
Présents : Mesdames ISEBE, HENNON, LEFEBVRE
Messieurs JEUNIAUX, PROCHWICZ, GUY, POURNY, CAPRON, RICHARD, GAUDIERE, CANDELIER.

Absents : Mme COURTEAUX.

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE

Date de la convocation : 21/01/2020

Date d'affichage : 04/02/2020

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération pour le renouvellement de l'adhésion de la commune à la plateforme multi-services d'Amiens Métropole
La demande est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Ordre du Jour :

I) Approbation du compte rendu du 16 décembre 2019

Sans aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) Délibérations :

Délibération	N° 20/01/01

Objet : Acquisition d'un radar pédagogique

Monsieur le Maire propose, pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse, d'acheter un radar pédagogique qui pourra être déplacé en différents points de la commune.
Deux propositions sont faites avec un radar à batteries ou un radar branché sur les candélabres qui nécessiterait l'utilisation d'une nacelle à chaque déplacement.
Ce projet faisant partie des objectifs sécurité de la municipalité, le Conseil approuve à l'unanimité l'acquisition d'un radar pédagogique à batteries pour un montant de 2803.50€ ttc.

Délibération	N° 20/01/02

Objet : Adhésion à la plateforme multi-services d'Amiens Métropole

La reconduction de la plateforme multi-services a été adoptée par le conseil communautaire d'Amiens Métropole lors de la séance du 24 octobre 2019.
Ce service compétent en matière de maitrise d'œuvre des aménagements des espaces publics et d'assistance à maitrise d'ouvrage continue à être mis à disposition des communes membres d'Amiens Métropole à condition que celles-ci adoptent une convention bipartite avec Amiens Métropole.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

III Informations VERS-SUR-SELLE

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune. (terrain LECLERCQ, lotissement deuxième tranche).

Le Repair café du samedi 25 janvier a bien fonctionné, il a même attiré des personnes n'habitant pas la commune. Participants et animateurs souhaitent renouveler l'opération.

Monsieur le Maire informe qu'une modification des horaires de classe aura lieu prochainement afin de permettre au chauffeur de car de faire sa rotation dans les délais impartis, ce qui n'est pas possible actuellement le soir. Les horaires devraient être le matin 9h00 au lieu de 9h10 et 16h30 au lieu de 16h40.
Un conseil d'école aura lieu le 11 février.

Des « stops » vont être installés rue Monet et rue Renoir dès que les températures permettront de faire le marquage au sol.

Les membres du Conseil s'interrogent sur les moyens à mettre en œuvre pour empêcher les voitures de stationner devant les grilles de l'école, chemin de Dury, bloquant ainsi l'accès des secours.

Monsieur CANDELIER fait remarquer que les lumières du préau restent trop souvent allumées le soir, parfois même tout le week-end. Le Conseil municipal envisage de mettre en place une programmation. Demande que le sujet soit abordé au prochain Conseil d'école.

IV) Tour de table .

Monsieur CAPRON informe les membres du Conseil qu'une réunion à lieu le lendemain au SISA.

Madame LEFEBVRE suggère que les jardinières rue de Conty soient retirées car elles ont toutes été cassées. Monsieur le Maire l'informe que cela est prévu mais qu'il faut organiser le chantier pour que des balises soient posées immédiatement à la place afin d'empêcher les véhicules de rouler sur les trottoirs comme c'était le cas auparavant.

La prochaine réunion de Conseil est fixée au mardi 03 mars 2020.
Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire
E.DUSSART

MAIRIE DE VERS-SUR-SELLE (Somme)